

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL**

### **MUNICIPAL DU 11 MARS 2010**

Présents : MM. GUILBAULT – CARRE – BENOIST – CASSAGNE – AUPETIT – MOUTARDIER – DAUDIN - Mmes PERIN-BESNARD – PACHET - JAILLOUX – PERRIGAULT – SANTERRE – THEVES

Excusé : Mr FIé donne pouvoir à M. CARRE

Absent : M. SWIATKIEWIEZ

Secrétaire de séance : M. Thierry BENOIST

-oo0oo-

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Didier GUILBAULT, Maire, approuve à l'unanimité les délibérations portant sur :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Compte administratif 2009 se résume ainsi :

- dépenses de fonctionnement : 470 332.89 €
- recettes de fonctionnement : 586 653.47 € dont 69 565.35 € d'excédent reporté de 2008
- dépenses d'investissement: : 83 208.14 €
- recettes d'investissement : 128 793.15 €
- restes à réaliser en dépenses d'investissement : 86 614 €

Au vu de ces chiffres, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : budget 2010 – section d'investissement – recettes – compte 1068 - 41 029.29 € - section de fonctionnement – recettes – compte 002 - 75 291.14 €.

#### **ATESAT – CONVENTION 2010 à 2012**

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la Direction Départementale du Territoire, définissant une prestation d'Assistance Technique de l'Etat pour Solidarité et Aménagement du Territoire pour conseiller et assister la commune dans la gestion de la voirie et dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat.

## **SYNDICAT PEDAGOGIQUE RIGNY-USSE – RIVARENNES – ST BENOIT LA FORET**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts approuvée par le comité du syndicat lors de sa séance du 15 octobre 2009.

### **TAXE INHUMATION EN TERRAIN COMMUN**

La taxe appliquée lors d'inhumation en terrain commun dans le cimetière communal est fixée à 122 € au titre de l'année 2009.

### **CNAS**

Le Maire est autorisé à signer une convention avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales). La cotisation annuelle est égale à 0.74 de la masse salariale.

La date de la prochaine réunion est arrêtée au mardi 6 avril.

Le Maire,